

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ,
ET LE VINGT- SIX JUIN A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE,
S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE Gerard, MAIRE.

Date de la convocation : **20 JUIN 2025**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, VALLET Jean-Claude, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

Étaient excusés et représentés : ALLEIN Aurélie à BAUDOUIN Michèle, GUILBOT Bernard à FICHET Éric, HAGNIER Maryse à LAPEGUE Karine, PATEJ Laurence à BILLAUD Sébastien,

Étaient excusées et non représentées : VIOLLET Etienne

Était Absent : BODET Roger, PRIVE Franck

Secrétaire de séance : CHAUVET Francette

Réf. : 2025_06_02

**Objet : Culture - Les 10 ans de la médiathèque de Magne - spectacle le 25 octobre 2025
« Pas si bête » par la Cie « Cirque en scène » : demande de subvention auprès du
Conseil Départemental au titre de « l'aide à la diffusion artistique en milieu rural »**

Monsieur Le Maire donne la parole à M. Billaud, premier adjoint, qui expose aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de la politique culturelle, il a été décidé de diffuser le 25 octobre 2025, spectacle le 25 octobre 2025 « Pas si bête » par la Cie « Cirque en scène » à l'occasion des 10 ans de la médiathèque de Magné.

Conformément au contrat de cession, le coût total de cette représentation est estimé à 1 320,00 € se répartissant pour 1300,00 € net de TVA de cachet du spectacle pour 2 artistes avec 20 € de déplacement et 0 € net de TVA de forfait technique. Des droits à la SACD droits d'auteurs et des frais de prise en charge de repas sont à ajouter au budget prévisionnel pour un montant estimé respectivement à 200 € et 50 €.

Ce spectacle étant inscrit à l'annuaire des spectacles vivants des Deux-Sèvres, il est alors éligible au soutien financier du Conseil Départemental au titre de « l'aide à la diffusion artistique en milieu rural », à savoir 130 € par artiste présent sur scène et 220 € pour la régie soit une subvention potentielle de 480 € pour ce spectacle. Le contrat de cession signé des deux parties est à adresser avec la demande de subvention.

Il soumet au vote le plan de financement suivant :

- aide à la diffusion artistique en milieu rural- Conseil Déptal	480,00 €	à solliciter
- Autofinancement	1 090,00 €	
Montant total :	1 570,00 €	

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de :

- **APPROUVER** la diffusion du spectacle « Pas si bête » par la Cie « Cirque en scène » tel que présenté ci-dessus ;
- **SOLLICITER** une subvention de **480,00 €** auprès du Conseil Départemental au titre de « l'aide à la diffusion artistique en milieu rural » ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant ou l'adjoint délégué, à signer ainsi que tout acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,

A Magné, le 26 juin 2025, au registre sont les signatures

Le Maire,
Gérard LABORDERIE

Le secrétaire,
Francette CHAUVET